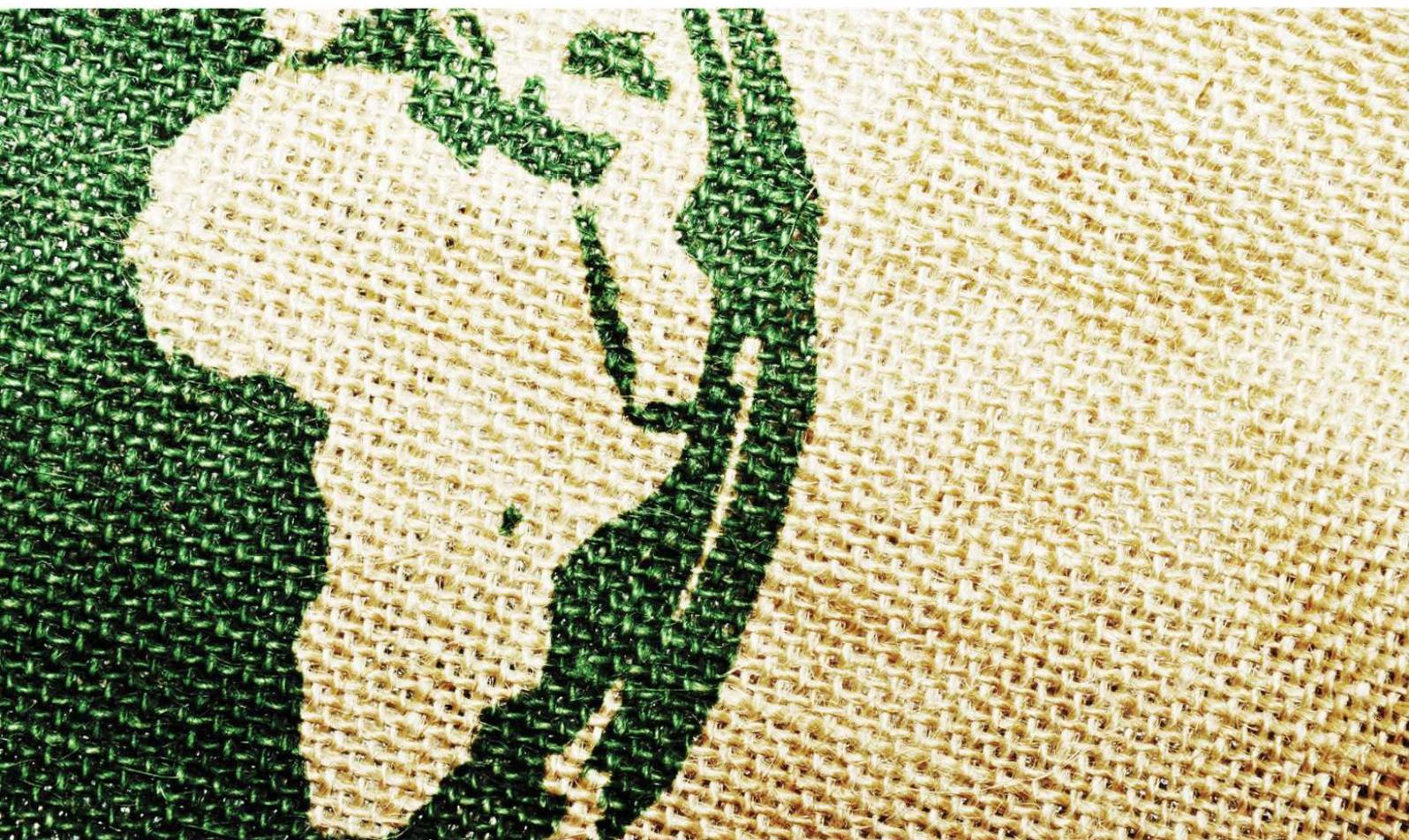
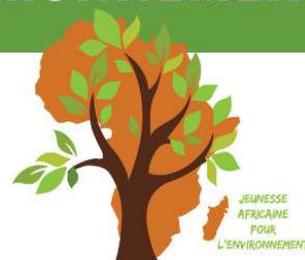


# REVUE PLURIDISCIPLINAIRE AFRICAINNE DE L'ENVIRONNEMENT



**DOSSIER : LE RÔLE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES  
AFRICAINNES DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

N°6 AOÛT 2022



# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

---

Le rôle des organisations régionales africaines dans la protection de l'environnement  
Par **Chancia IVALA PLAINE**

7

## ORGANISATIONS RÉGIONALES

---

La protection de la biodiversité par les organisations régionales africaines  
Par **Fatma NDIAYE**

9

## BAD

---

Les considérations environnementales dans les communautés économiques régionales africaines à la lumière des projets d'investissements bilatéraux et multilatéraux  
Par **Christiant KOUÉBOU & al.**

16

## CEEAC

---

La CEEAC: bilan d'une gouvernance régionale de l'environnement 1992 à 2022  
Par **Fridolin OMGBA OWONO**

26

Les repères discursifs d'une action publique communautaire face aux changements climatiques dans la zone CEEAC  
Par **Yves-Patrick MBANGUE NKOMBA & Michel AWONO**

34

La CEEAC et la protection du milieu marin dans le Golfe de Guinée: une analyse à partir de l'expérience du Cameroun, du Gabon, du Congo, de l'Angola et de Sao Tomé-et-Principe  
Par **Eric ZO'OBO ENDELEMANG**

39

## COREP

---

Le rôle de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée dans la protection de la biodiversité marine en droit international de l'environnement  
Par **Alain Darlain MEYE NGUEMA**

47

## CNUDM

---

La responsabilité environnementale internationale des Etats au regard de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) de 1982 : cas de pollution des eaux marines béninoises par le Togo  
Par **Boniface ADJOKPO**

54

## UNION DU MAGHREB

---

Le rôle de l'Union du Maghreb Arabe dans les accords de coopération en matière de lutte contre la désertification  
Par **Paul Gervil MBENOUN MBENOUN**

60



# SOMMAIRE

## VARIA

---

- Les changements climatiques et pratiques de résilience dans le bassin du lac Tchad: quand la CBLT, l'état et la paysannerie font ménage dans le Logone et Chari **69**  
Par **Jean Emmanuel MINKO & Michel AWONO**
- Les mécanismes traditionnels de protection de l'environnement au Mali **76**  
Par **Dr. Moussa Etienne TOURE**
- Les mouvements environnementaux et organisations de la jeunesse en Afrique face à la crise écologique : enjeux et défis multidimensionnels **83**  
Par **Valery NGOY NDALA**
- Les atteintes environnementales et la protection des droits humains en Afrique subsaharienne **92**  
Par **Salomon BILONG & Joël Achille BINGAN**
- The inability of the International Criminal Court to enforce its arrest warrant: the case of former Sudanese President, Omar Hassen Ahmad Al-Bashir **100**  
Par **Colin ANANG NJUATE**



# ÉQUIPE DE LA REVUE

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Nadine MACHIKOU** : Professeure titulaire de science politique et chercheuse au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives, Université de Yaoundé II, LASPAD de L'Université Gaston Berger (Cameroun)
- **Jean-Claude TCHEUWA** : Professeur titulaire, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- **Mostefa MAOUENE** : Professeur de droit privé et sciences criminelles, Enseignant-chercheur, Faculté de droit et des sciences politiques, Université Djillali Liabès (Algérie)
- **Emnet BERHANU GEBRE** : Docteure en droit, Consultante et chercheuse en droit international, européen et des droits de l'homme spécialisée en études migratoires (Organisation internationale pour les migrations (Ethiopie))
- **Thomas d'Aquin MBIDA ELONO** : Chargé de cours à l'université Yaoundé & Maître-assistant CAMES
- **Adelaïde NGUEJO THAYOH** : Docteure Ph. D en droit public Chercheuse au Centre d'Études et de recherches en droit international et communautaire (CEDIC) Université de Yaoundé II (Cameroun)
- **Fiacre Sourou LOKO HOUNKPATIN** : Docteur en droit public, Chercheur au CeDAT/FADESP, Juriste spécialiste de l'environnement, Faculté de Droit et de Sciences Politiques - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Williams TABEKO** : Chargé de cours de l'Université de Maroua, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie-Psychologie (Cameroun)
- **Melkide HOSSOU** : Docteur en Droit public, Institut de Droit de l'environnement (CNRS, UMR 5600, EVS-IDE), Université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- **Yacoub BITOCHO** : Président de RSE Bénin & Chercheur au C.M.H. pour la recherche en droit public de l'Université de Paris (France)
- **Alioune GUEYE** : Environnementaliste-Haleutique (Sénégal)
- **Kany Abiba TOURE** : Consultante en Corporate sustainability pour l'Afrique de l'ouest, Enseignante à Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- **Eric Franklin KAMDJO** : Expert en management environnemental et développement durable de l'Institut des relations internationales du Cameroun et de l'université ça-foscari de Venise, spécialiste en gestion déchets plastique & directeur des opérations de l'industrie Name-recycling (Cameroun)

## COMITÉ DE RÉDACTION

- Thomas d'Aquin MBIDA ELONO
- Carine EDOU
- Astrid AVOULOU
- Noël Romulad MEKE
- Ulrich Aurélien METENDE
- Hervé MVONDO
- Adelaïde NGUEJO THAYOH
- Maurice MWAIYANGA
- Deborah MAKONDA
- Joël MOUDIO MOTTO

**Directrice de publication** : **Chancia IVALA PLAINE**  
**Éditeur** : Association Jeunesse Africaine pour l'Environnement  
**Siège social** : 5, avenue du Général de Gaulle 94160 - Saint-Mandé  
**N° ISSN** : 2778-584X  
**Site internet** : <http://www.association-jae.com>  
**Dépôt légal** : Août 2022  
**Prix à l'unité** : 35 euros (papier) - 30 euros (numérique)  
**Courriel** : [contact@association-jae.com](mailto:contact@association-jae.com)  
**Imprimerie** : Imprimé par nos soins  
**Graphisme et Maquette réalisés par** : Factotum 360°



# ÉDITORIAL

## LE RÔLE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



### Chancia IVALA PLAINE

Juriste

Présidente *Jeunesse Africaine pour l'Environnement*

Directrice de publication *Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement*

Courriel : [plaine.chancia@gmail.com](mailto:plaine.chancia@gmail.com)

Les organisations régionales africaines s'inscrivent pleinement dans les objectifs de développement durable (ODD) notamment en faisant une place significative à la biodiversité. En réponse, des institutions ont été mises en place et des normes et politiques adoptées face à la crise liée à la perte de biodiversité nette et à la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, les principales institutions de financement des projets se sont adaptées à l'évolution récente des politiques environnementales. Par exemple, la BAD a, pour certains projets, exigé de réaliser des analyses environnementales, en se fondant sur des énoncés touchant des questions transversales.

Au sein de la CEEAC, depuis le Sommet de Rio en 1992, les questions environnementales ont été inscrites dans l'agenda de la communauté. Un bilan de 1992 à 2022 a pu être fait aux termes des diverses actions développées. De plus, le continent africain s'est joint au reste du monde pour lutter contre le changement climatique à travers un discours qui se traduit par des éléments discursifs. En outre, le développement des espaces économiques régionaux en Afrique est également lié à la protection du milieu marin, pour la plupart des Etats membres situés dans le Golfe de Guinée. Par conséquent, les organisations régionales de pêche jouent un rôle fondamental dans la conservation et la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes marins, à l'instar de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée.

En termes de pollution marine, la question de la responsabilité environnementale internationale des Etats reste peu développée en Afrique. Prenons l'exemple au Togo, en ce qui concerne la pollution des eaux marines béninoises par les usines de production de phosphates. Il s'agirait de pouvoir mettre en œuvre la responsabilité du Togo devant une juridiction internationale en vertu du traité du droit de la mer. Du point de vue de la lutte contre la désertification, un projet de Charte a été discuté dans l'Union du Maghreb, notamment pour la protection de l'environnement et le développement durable en tenant compte des accords de coopération.

Plusieurs contributions dans la rubrique VARIA accompagnent ce numéro spécial sur les organisations régionales africaines de protection de l'environnement. Ainsi, l'agro-pêche dans le Logone et Chari a été développée afin de permettre une résilience aux changements climatiques, à partir d'un programme interrégional de la commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Au Mali, les peuples autochtones se sont toujours battus afin de préserver leur environnement qui constitue une source de subsistance. Par ailleurs, les organisations de la jeunesse en Afrique sont confrontées à des défis et des problèmes du point de vue de la prise de conscience collective des questions environnementales car elles se concentrent davantage sur la sensibilisation sans entreprendre d'actions concrètes ayant un impact significatif sur l'environnement. Aussi, le droit à l'environnement échoue aussi en Afrique car les droits procéduraux ne sont pas toujours une réalité : l'accès au juge est fragile autant sur le plan national que régional africain.

Au-delà des préoccupations environnementales, sont également abordées les difficultés au niveau de la communauté internationale, pour traduire en justice des individus accusés d'avoir commis des crimes tels que génocides, crimes de guerre qui sont jugés par la Cour pénale internationale (CPI); ici l'analyse porte sur l'incapacité de celle-ci à faire appliquer ses décisions de justice à l'égard du Président soudanais Omar Al Bashir.



# ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES

## LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES



### Fatma NDIAYE

Juriste, Doctorante en droit de l'environnement

Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (Sénégal),

Laboratoire d'études et de recherches en politiques, droit de l'environnement et de la santé (LER-PDES)

Greffière

Courriel: fatamnd@gmail.com

### RÉSUMÉ :

La communauté internationale s'est fixée à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les acteurs régionaux, plus particulièrement les organisations régionales africaines s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Ils accordent ainsi une place importante à la biodiversité.

La protection de la biodiversité fait partie intégrante des mécanismes développés par ces organisations régionales au regard, notamment, de la forte dépendance des populations africaines aux ressources naturelles.

Toutefois, cette dépendance est de plus en plus menacée par plusieurs facteurs parmi lesquels : leur surexploitation, les changements climatiques, voire l'adoption de certaines politiques ; ce qui n'est pas sans conséquences pour la durabilité de la biodiversité.

Il se pose donc pour les acteurs régionaux africains de réels défis face à la crise de la biodiversité, dans un contexte de développement durable. Pour ce faire, il est important de mettre en place des institutions et d'adopter des normes et politiques aptes à parer à cette crise de la biodiversité ; de développer la coopération, voire, l'harmonisation du cadre de protection de la biodiversité en Afrique.

Mots clés : Biodiversité, Organisations africaines, Développement durable.

### ABSTRACT :

*The international community is committed to achieving the Sustainable Development Goals (SDGs) and regional actors, especially African regional organizations, are fully committed to this dynamic. They thus give an important place to biodiversity.*

*The protection of biodiversity is an integral part of the mechanisms developed by these regional organizations in view, in particular, of the high dependence of African populations on natural resources.*

*However, this dependence is increasingly threatened by several factors including: their overexploitation, climate change, and even the adoption of certain policies; which is not without consequences for the sustainability of biodiversity.*

*There are therefore real challenges for African regional actors in the face of the biodiversity crisis, in a context of sustainable development. To do this, it is important to build institutions and adopt standards and policies to address this biodiversity crisis; to develop cooperation and even the harmonization of the framework for the protection of biodiversity in Africa.*

*Keywords: Biodiversity, African organizations, Sustainable development.*



## LES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES AFRICAINES À LA LUMIÈRE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX



**Christian KOUEBOU & al.<sup>1</sup>**

Ministère de l'agriculture et du développement rural, MINADER (Cameroun)  
Institut des Relations Internationales du Cameroun, IRIC

Courriel: kchristiant@yahoo.fr

<sup>1</sup> Cédric Serges Maël MEBE MBA'A, Bocisse NGUENANG KEPSEU, Christiane NYONTA SONWA, Stéphane DJIYA, Serge NZALI.

### RÉSUMÉ :

L'évolution récente des politiques environnementales des principales institutions de financement des projets (Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement et Banque Mondiale) a été examinée et les considérations environnementales comparées dans les Communautés Économiques Régionales (CER) Africaines. Il en résulte que l'AFD possède un cadre de gestion environnementale et sociale intitulé « Transformer les systèmes financiers en faveur climat » définissant les normes et outils de base. Au niveau continental, la BAD a exigé de 1990 à 2013, pour certains projets, la réalisation d'analyses environnementales, en se fondant non pas sur des normes, mais sur des énoncés touchant des « questions transversales ». En 2013, l'institution financière panafricaine a adopté son Système de sauvegardes intégré. Depuis 2018, la Banque Mondiale se base sur un nouveau système, le Cadre de gestion environnementale et sociale, comprenant dix Normes environnementales et sociales (NES). Ainsi cohabitent les politiques opérationnelles (ancien référentiel en vigueur jusqu'en 2023 pour les projets déjà engagés) et les NES (nouveau référentiel depuis 2018) de la Banque Mondiale. A la lumière de 371 projets financés par l'AFD depuis 1998 sur quatre thématiques environnementales (eau et assainissement, villes durables, climat et biodiversité) au sein des CER Africaines (CEDEAO, CEMAC, EAC ; SADC et UMA), cette étude confirme la primauté des politiques environnementales internationales et la place privilégiée du pilier économique du Développement Durable.

Mots-clé : Politiques environnementales, coopération internationale, Afrique.

### ABSTRACT :

*The recent evolution of the environmental policies of the main project financing institutions (French Development Agency, African Development Bank and World Bank) was examined and the environmental considerations compared in the Africa Regional Economic Communities (RECs). As a result, AFD has an environmental and social management framework entitled "Transforming financial systems in favor of the climate" defining the basic standards and tools. At the continental level, the AfDB required from 1990 to 2013, for certain projects, the carrying out of environmental analyses, based not on standards, but on statements relating to "cross-cutting issues". In 2013, the pan-African financial institution adopted its Integrated Safeguards System. Since 2018, the World Bank has been using a new system, the Environmental and Social Management Framework, comprising ten Environmental and Social Standards (ESS). Thus, the operational policies (old reference in force until 2023 for projects already underway) and the ESS (new reference since 2018) of the World Bank coexist. In the light of 371 projects financed by AFD since 1998 on four environmental themes (water and sanitation, sustainable cities, climate and biodiversity) within the African RECs (ECOWAS, CEMAC, EAC; SADC and UMA), this study confirms the primacy of international environmental policies and the privileged place of the economic pillar of Sustainable Development.*

*Keywords: environmental policies, international cooperation, Africa.*



## LA CEEAC : BILAN D'UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (1992-2015)



### Fridolin OMGBA OWONO

Ph.D en histoire des relations internationales

Université de Yaoundé I (Cameroun)

Courriel: omgba.2@yahoo.com

### RÉSUMÉ :

Lors de la constitution de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) par la Traité de Libreville en 1983, la protection de l'environnement ne figurait pas parmi les chantiers de la coopération régionale. Aucune surprise véritable car, la diplomatie verte en était à ses premiers balbutiements. Cependant, la participation des États membres à la conférence de Rio en juin 1992, signe de leur engagement à promouvoir le droit à un « environnement sain », avait permis d'inscrire les questions environnementales dans l'agenda de la communauté. De 1992 à 2015, cet engagement s'exprima dans divers domaines à travers plusieurs actions, entre autres : le renforcement du cadre juridico-institutionnel de l'organisation en la matière et son adhésion à la diplomatie verte. Cet article analyse les résultats de la politique environnementale de la CEEAC, entre la Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement durable (CNUED) et la COP 21 à Paris. L'étude adopte une approche historique, combinant les démarches diachronique et synchronique, et s'appuie sur une variété de sources à la fois bibliographiques, électroniques et les enquêtes sur le terrain.

Mots-clés: CEEAC, environnement, gouvernance régionale, diplomatie verte, politique environnementale.

### ABSTRACT :

*When the Economic Community of Central African States (ECCAS) was established by the Treaty of Libreville in 1983, environmental protection was not among the areas of regional cooperation. No real surprise because green diplomacy was in its infancy. However, the participation of Member States in the Rio conference in June 1992, a sign of their commitment to promoting the right to a "healthy environment", had made it possible to put environmental issues on the agenda of the community. From 1992 to 2015, this commitment was expressed in various fields through several actions, among others: the strengthening of the legal and institutional framework of the organization in this area and its adherence to green diplomacy. This article analyzes the results of the environmental policy of ECCAS, between UNCED and CoP 21 in Paris. The study adopts a historical approach, combining diachronic and synchronic approaches, and relies on a variety of sources, both bibliographical, electronic and field surveys.*

*Keywords: ECCAS, environment, regional governance, green diplomacy, environmental policy.*



# LES REPÈRES DISCURSIFS D'UNE ACTION PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA ZONE CEEAC



## Yves-Patrick MBANGUE NKOMBA

Université de Yaoundé II

Chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches en Dynamiques Administratives et Politiques (CERDAP) et au Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Science Politique (GIRSP)

Courriel: mbanguos@gmail.com



## Michel AWONO

Université de Douala

Chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches en Dynamiques Administratives et Politiques (CERDAP) et au Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Science Politique (GIRSP)

Courriel: awonomballamichelromain@gmail.com

### RÉSUMÉ :

Cette contribution entend mettre en lumière les dessous de l'agir climatique en Afrique à partir du discours. Il convient de marquer un temps d'arrêt sur le processus de construction d'un discours entraînant une action. Cette dernière sera mise en corrélation par des orientations et directives des organisations régionales et/ou sous régionales sur le climat. C'est ici le lieu de tenter de construire une lecture cohérente des actions et discours éparses, non seulement de niveau, mais, d'échelle d'une action publique climatique communautaire face aux changements climatiques. En effet, considéré comme le continent le plus vulnérable, l'Afrique à travers ses organisations régionales s'est jointe au reste du monde pour lutter contre les changements climatiques. Suite à ce ralliement est née une pensée commune adossée sur des éléments discursifs qui méritent d'être mis en lumière. C'est pour le moins, une catégorie de discours qui prend en compte des objectifs spécifiques pour des domaines tout en gardant l'optique d'un développement « durable » pour l'Afrique. Le questionnement de cette proposition de réflexion s'articule autour de l'analyse de la construction d'un discours des organisations régionales africaines et d'une observation des pratiques concrètes, au sein de ces organisations. Les documents tels que, les coupures de presse et les rapports de réunion, et les lectures grises sont le socle de notre argumentaire.

Mots-clés : Climat, Organisations régionales, Action publique communautaire.

### ABSTRACT :

*This paper sheds light on what organizations are doing in terms of climate change. It is interesting to look closely into the construction process of a discourse fosters an action. This would be put into perspective with orientations and directives of regional and/or sub-regional organizations working on climate change. This paper attempts to build a coherent reading of the scattered actions, not only of the scale but also of the level community policies towards climate change. Considered as the most vulnerable continent, Africa through its regional organizations joined the rest of the world to fight against climate change. Following this rallying, a common thought was born, based on discursive elements that deserve to be highlighted. It is, to say the least, a category of discourse that takes into account specific objectives for areas while keeping the perspective of a « sustainable » development for Africa. The questioning of this paper revolves around the analysis of the construction of a discourse of African regional organizations and an observation of concrete practices within these organizations. Documents such as press clippings, meeting reports and works of other researchers are the basis of our argument.*

*Keywords: Climate, Regional organizations, Community policies.*



# LA CEEAC ET LA PROTECTION DU MILIEU MARIN DANS LE GOLFE DE GUINÉE: UNE ANALYSE À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DU CAMEROUN, DU GABON, DU CONGO, DE L'ANGOLA ET DE SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE



## Éric ZO'OBO ENDELEMANG

PhD. en Droit International, diplômé de l'IRIC

Université de Yaoundé II

Courriel: ezoobo@yahoo.fr

### RÉSUMÉ :

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a été mise en place le 18 Octobre 1983, à la suite d'un sommet de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) tenu en 1981. Lors de ce sommet, le principe de formation d'une communauté économique plus large en Afrique centrale avait été fixé par les différents dirigeants présents. La mise en place de cette institution devait créer un cadre de coopération économique plus large afin de participer au développement des Etats membres. Aujourd'hui, le développement de ce cadre économique est lié, à certains égards, à la protection du milieu marin dans la mesure où, la plupart des Etats membres de cette organisation ont une importante façade maritime située dans le Golfe de Guinée, espace qui connaît depuis plus de deux décennies aujourd'hui, un nombre important de dysfonctionnements relatifs à l'utilisation irrégulière de son milieu marin. Dès lors nous allons examiner l'apport de la CEEAC dans le processus de protection du milieu marin des Etats membres de cette institution qui appartiennent également au Golfe de Guinée (Cameroun, du Gabon, du Congo, de l'Angola et de Sao Tomé-et-Principe). En guise de problématique il s'agit de savoir par quels mécanismes la CEEAC contribue-t-elle à la protection du milieu marin des 5 Etats membres qui constituent le cadre géographique de cette étude ? A l'analyse, il semble apparaître que la CEEAC participe à la protection du milieu marin à travers deux types de mécanismes : d'une part, textuels et d'autre part, les mécanismes d'incitation à la coopération et à l'intégration des textes internationaux et régionaux dans les ordres juridiques nationaux des 5 pays étudiés.

Mots-Clés : Protection, milieu marin, Golfe de Guinée.

### ABSTRACT :

*ECCAS was set up on October 18th 1983 following a UDEAC summit in 1981. At this summit, the principle of creating a larger economic community in Central Africa was set by the various leaders present. The establishment of this institution was to create a framework for broader economic cooperation which was to contribute to the development of the member states. Today, the development of this economic framework is linked to the protection of the marine environment insofar as most of the member states of this organization have an important maritime frontage or else belong to the Gulf of Guinea, an area which knows for more than two decades today, a significant number of malfunctions relating to the irregular use of its marine environment. Therefore, this paper aims to examine the contribution of ECCAS in the process of protection of the marine environment of the member states of this institution which belong to the Gulf of Guinea. Why does ECCAS participate in the protection of the marine environment of the 5 states that constitute the geographical framework of this study? We realize that it is on the basis of two types of mechanisms: textual mechanisms and mechanisms for encouraging cooperation and the integration of international and regional texts into the national legal orders of these five states.*

*Keywords: Protection, Marine environment, Gulf of Guinea.*



## LE RÔLE DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES DU GOLFE DE GUINÉE DANS LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE EN DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT



**Alain Darlain MEYE NGUEMA**

Juriste environnementaliste (Université de Limoges),

Diplômé de l'IRIC, Université de Yaoundé II

Courriel: meyedarlain2005@gmail.com

### RÉSUMÉ :

La surexploitation des ressources halieutiques dans le Golfe de Guinée a atteint des proportions inquiétantes. Depuis plus de deux décennies, un nombre important de dysfonctionnements relatifs à l'utilisation irrégulière de cet espace maritime est décrié. La participation des organisations régionales de pêche n'est plus à démontrer. Car, elles jouent un rôle fondamental dans la conservation et la protection non seulement des ressources halieutiques, mais également des écosystèmes marins. La mission de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée se résume dans son objectif global qui consiste à assister les Etats membres en vue de protéger et de mettre en valeur, de façon durable, les ressources halieutiques ainsi qu'à promouvoir le développement de l'aquaculture, en vue de maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et de garantir le bien-être du plus grand nombre des habitants. Dès lors, ce papier se propose de faire une lecture analytique et critique de l'état de la protection de la biodiversité marine dans la région du Golfe de Guinée. Un double intérêt sera porté sur les mécanismes textuels d'une part, et d'autre part, sur les mécanismes d'incitation à la coopération entre les Etats.

Mots-clés : Ressources halieutiques, protection, biodiversité marine, droit international de l'environnement.

### ABSTRACT :

*The overexploitation of fishery resources in the Gulf of Guinea has reached worrying proportions. For more than two decades, a significant number of dysfunctions relating to the irregular use of this space have been decried. The participation of regional fishing organizations no longer needs to be demonstrated. Because it plays a fundamental role in the conservation and protection not only of fishery resources, but also of marine ecosystems. The mission of the regional fisheries commission of the Gulf of Guinea can be summed up in its overall objective, which consists of assisting the member states with a view to maximizing the exploitation of the potential of aquatic environments and developing, in a sustainable manner, as to promote the development of aquaculture, with a view to maximizing the exploitation of the potential of aquatic environment and guaranteeing the well-being of the greatest number of inhabitants. The reform, the state of protection of marine biodiversity in the Gulf of de Guinea region. Double interest will be focused on the textual mechanisms on the one hand, on the hand, on the mechanisms of incentive to the cooperation between the states.*

*Keywords : Fishery resources, protection, marine biodiversity, the public international law environment.*



## LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE DES ETATS AU REGARD DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER (CNUDM) DE 1982 : CAS DE POLLUTION DES EAUX MARINES BÉNINOISES PAR LE TOGO



### **Boniface ADJOKPO<sup>1</sup>**

Doctorant en 2ème année de Droit international public  
Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et administratives  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
Courriel: ongevidbenin@gmail.com

<sup>1</sup> Sous la supervision de Monsieur Arsène-Joël ADELOUI, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur de droit public, Université d'Abomey-Calavi

### **RÉSUMÉ :**

Lorsque la Communauté internationale adoptait le 10 décembre 1982, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), celle-ci apparaissait comme l'instrument inédit dont les océans et mers avaient besoin. Mais, bien qu'en quarante ans, d'importants acquis sont à son compte au plan du développement du droit international de la mer, la question de la responsabilité environnementale internationale des Etats pour pollution marine reste peu développée. La pollution des eaux marines béninoises par l'usine de Phosphates de Togo soulève la question de la possibilité d'engagement de la responsabilité du Togo devant une juridiction internationale en vertu de ce traité. Pour ce traité et la jurisprudence, il suffit qu'un Etat adopte des règlements suffisants, effectifs et efficaces pour ne plus voir sa responsabilité engagée. Mais, ni le droit international général, ni le texte de 1982 n'a établi les mécanismes permettant à une juridiction saisie de qualifier de suffisants, effectifs et efficaces ces règlements. La présente recherche vise l'étude de la capacité du droit de 1982 à permettre l'engagement de la responsabilité environnementale internationale du Togo. A cet effet, elle se propose de procéder à une analyse des dispositions du traité et du droit du Togo.

Mots-clés : Droit de la mer-pollution-responsabilité environnementale internationale-Etat.

### **ABSTRACT :**

*At the time the international community adopted the United Nations Convention on the law of the Sea on December 10, 1982, it was seen as the new instrument that the oceans and seas needed. But, although in forty years, important progress have been made in the development of the international law of the sea, the issue of the international environmental responsibility of States for marine pollution remains underdeveloped. The pollution of Benin's marine waters by Togo's phosphate production plant raises the question of the possibility of engaging its responsibility before an international jurisdiction under this treaty. According to this treaty and the jurisprudence, it is sufficient for a State to adopt sufficient, effective and efficient regulations in order not to be held liable. However, neither general international law nor the 1982 text has established the mechanisms by which a court would characterize such regulations as sufficient, effective and efficient. The present research aims to study the capacity of the 1982 law to enable the engagement of Togo's international environmental responsibility. To this end, it proposes to analyze the provisions of the treaty and the Togolese law.*

*Keywords: Law of the sea-pollution-international environmental responsibility-State.*



# UNION DU MAGHREB

## LE RÔLE DE L'UNION DU MAGHREB ARABE DANS LES ACCORDS DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION



### Paul Gervil MBENOUN MBENOUN

Doctorant en Droit Public, Université de Yaoundé II (Cameroun)

Chercheur au Centre d'études et de recherches en droit international et communautaire (CEDIC)

Chercheur au Laboratoire Camerounais d'études et de recherches sur les sociétés contemporaines (CERESC)

Courriel: paulgervilmbenoun@gmail.com

### RÉSUMÉ :

La région du Maghreb Arabe est soumise à la sécheresse et, à ce titre, elle n'est pas étrangère à la question de la lutte contre la désertification. En attendant l'aboutissement du projet de Charte Maghrébine sur la lutte contre la désertification, l'Union du Maghreb Arabe (UMA) traite cette question sur la base tant de la Charte Maghrébine pour la protection de l'environnement et le développement durable que de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, lesquelles, l'autorise à conclure des accords de coopération. Le fait que, la désertification outrepassse les frontières physiques des Etats ajouté au fait que, quels que soient les efforts fournis par un pays dans son espace territorial, ils ne peuvent qu'être voués à l'échec dès le départ si aucune action n'est entreprise dans les espaces adjacents, accroissent la nécessité de tels accords. L'objectif de la présente étude est d'examiner, sous le prisme des accords de coopération, le rôle de l'UMA lié à la lutte contre la désertification. L'étude révèle alors que le rôle de l'UMA est double. En effet, s'il consiste constamment à identifier formellement les partenaires, il appert que dans la conclusion des accords de partenariat, ce rôle est matériellement vicinal.

Mots-clés : Union du Maghreb Arabe - Lutte contre la désertification - Accords de coopération - Partenaires.

### ABSTRACT :

*The region of the Maghreb Arab is submitted to the drought and, to this title, it is not foreign to the question of struggle against the desertification. While waiting for the outcome of the Charter from the Maghreb project on struggle against the desertification, the Union of the Maghreb Arab (UMA) treats this question on the basis so much the Charter from the Maghreb for the protection of the environment and the lasting development that of the Convention of the United Nations on struggle against the desertification, which, allow it to conclude agreements of cooperation. The fact that, the desertification goes beyond the physical borders of the States added to the fact that, whatever is the efforts provided by a country in his/her/its territorial space, they can only be vowed to the failure since the departure so no action is undertaken in the adjacent spaces, increase the necessity of such agreements. The objective of the present survey is to examine, under the prism of the cooperation agreements, the role of the UMA bound to struggle against the desertification. The survey reveals whereas the role of the UMA is double. Indeed, if he/it constantly consists in identifying the partners positively, him appert that in the conclusion of the partnership agreements, this role is materially byway.*

*Key words: Union of the Maghreb Arab - Struggle against the Desertification-Agreements of cooperation – Partners.*



## CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PRATIQUES DE RÉSILIENCE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD: QUAND LA CBLT, L'ÉTAT ET LA PAYSANNERIE FONT MÉNAGE DANS LE LOGONE ET CHARI



### Jean Emmanuel MINKO

Université de Maroua, AYEN-OPA<sup>1</sup> /CEGD<sup>2</sup>

jeanemmanuelminko5@gmail.com

Courriel: jeanemmanuelminko5@gmail.com

1 Observatoire du Politique en Afrique

2 Centre d'Etude pour la Gouvernance et le Développement



### Michel AWONO

Université de Douala, GIRSP<sup>1</sup>

Courriel: awonomballamichelromain@gmail.com

1 Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Science Politique

### RÉSUMÉ :

La présente contribution a pour objectif de montrer comment une pratique locale à savoir l'agro-pêcheurie dans le Logone et Chari, contribue dans la résilience aux changements climatiques et comment elle s'aligne au programme interrégional de la commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Cette technique favorise non seulement la volonté de ces populations à faire face aux questions climatiques, mais également à redéfinir le rôle que jouent les entrepreneurs sociopolitiques dans la mise en œuvre d'une décision de la CBLT. D'autant plus que cette région lacustre du bassin tchadien, depuis des décennies, subit de plein fouet les méfaits de l'assèchement drastique du lac Tchad à cause de ces crises climatiques. Dans leur recherche effrénée des terres cultivables, des conflits entre ces forces vives (agriculteurs-éleveurs-pêcheurs) vont les pousser à implémenter une pratique locale sous la coordination de la CBLT et des autorités locales liée à une combinaison stratégique des différentes professions de la zone à savoir : la pêcheurie, l'agriculture et l'élevation, dont la finalité est l'adaptation aux changements climatiques. La présente contribution entend mobiliser la gouvernementalité, les éléments explicatifs et empiriques, centrés sur un matériau ethnographique pour résulter non seulement à l'amélioration de la gouvernance climatique du bassin du lac Tchad et à l'adaptation des forces vives locales face aux changements climatiques.

Mots-clés : Changements climatiques, CBLT, Agro-pêcheurie, Action publique, Entrepreneurs sociopolitiques.

### ABSTRACT :

*This contribution aims to show how a local practice, namely agro-fisheries in Logone and Chari, contributes to resilience to climate change and how it aligns with the interregional program of the Lake Chad Basin Commission (LCBC). This technique not only promotes the will of these populations to deal with climate issues, but also to re-define the role played by socio-political entrepreneurs in the implementation of an LCBC decision. Especially since this lake region of the Chad basin, for decades, has suffered the full brunt of the damage of the drastic drying up of Lake Chad because of these climatic crises. In their frantic search for cultivable land, conflicts between these living forces (farmers-breeders-fishermen) will push them to implement a local practice under the coordination of the LCBC and local authorities linked to a strategic combination of the different professions in the area. namely: fisheries, agriculture and elevation, the purpose of which is adaptation to climate change. This contribution intends to mobilize governmentality, explanatory and empirical elements, centered on ethnographic material to result not only in the improvement of climate governance of the Lake Chad basin and the adaptation of local forces in the face of climate change.*

*Keywords: Climate change, LCBC, Agro-fisheries, Public action, Sociopolitical entrepreneurs.*



# LES MÉCANISMES TRADITIONNELS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU MALI



## **Dr. Moussa Etienne TOURE**

Maître-Assistant à la Faculté de Droit public

Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Courriel: moussatoure26@yahoo.fr

### **RÉSUMÉ :**

Les préoccupations relatives aux impacts environnementaux de l'Homme sur la Planète terre ont toujours été bien partagées par des communautés à travers le monde.

Ainsi, les peuples autochtones du Mali, à l'instar de la majeure partie des peuples d'Afrique, à travers des âges, se sont efforcés à avoir un cadre de vie meilleur en adoptant des mesures et des mécanismes traditionnels pour protéger leur environnement.

Ces mécanismes de protection, qui sont bâtis sur les interdits, la sacralisation, les totems, ont la particularité de concilier les exigences du monde visible et du monde invisible pour une vision harmonieuse du monde et de ses éléments, l'Homme et la nature y compris.

Aussi, ils utilisaient des techniques traditionnelles pour la conservation et la fertilisation des terres agricoles.

Mots-clés : Dégradation, Conservation, Environnement, Mécanisme, Protection, Traditionnel.

### **ABSTRACT :**

*Concerns about human environmental impacts on planet earth have always been well shared by communities around the world.*

*Thus, the indigenous peoples of Mali, like most of the peoples of Africa, through the ages, have forced themselves to have a better living environment by adopting traditional measures and mechanisms to protect their environment.*

*These protection mechanisms, which are built on prohibitions, sacralization, totems, have the particularity of reconciling the requirements of the visible world and the invisible world for a harmonious vision of the world and its elements, Mankind and nature understood.*

*Also, they used traditional techniques for the conservation and fertilization of agricultural land.*

*Keywords: Degradation, Conservation, Environment, Mechanism, Protection, Traditional.*



# MOUVEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ORGANISATIONS DE LA JEUNESSE EN AFRIQUE FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE : ENJEUX ET DÉFIS MULTIDIMENSIONNELS



## Valery NGOY NDALA

Doctorant en Psychologie à l'Université de Lubumbashi,  
Chercheur en Ecopsychologie & Psychologie du développement durable,  
Président-Fondateur de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse,  
Rédacteur en Chef Adjoint de la Revue Panafricaine de la Jeunesse,  
Directeur Général des Editions Lumumba  
Courriel: ndalavalery@gmail.com

## RÉSUMÉ :

« La jeunesse est l'avenir de l'humanité », c'est une phrase fréquemment utilisée dans les domaines politique, religieux, socio-économique, culturel, etc. Cependant, la grande question est de savoir si la jeunesse est réellement capable d'être un moteur de développement aujourd'hui et dans le futur, plutôt qu'une bombe à retardement. En ce qui concerne les jeunes en Afrique, plusieurs problèmes affectent leur développement personnel, et donc leur engagement en faveur du développement durable. Dans tous les secteurs de la société, ces jeunes ont besoin d'un soutien spécifique. Il est donc primordial de comprendre les problèmes et les défis auxquels ils sont confrontés. En effet, à la lumière de la crise écologique, il est extrêmement difficile pour les organisations des jeunes africains de s'engager de manière significative dans la résolution de cette crise. Comprendre les problèmes et les défis plus profonds est donc un exercice très important pour trouver des solutions stratégiques et efficaces. Telle est la contribution de cet article scientifique.

Mots-clés : Jeunes africains, Crise écologique, Afrique, Eco job, Associations des jeunes.

## ABSTRACT :

« Youth is the future of humanity » is a frequently used phrase in the political, religious, socio-economic, cultural and other fields. However, the big question is whether youth are really capable of being an engine of development today and in the future, rather than a time bomb. As far as youth in Africa are concerned, there are several issues that affect their personal development, and thus their commitment to sustainable development. In all sectors of society, these young people need specific support. It is therefore essential to understand the problems and challenges they face. Indeed, in light of the ecological crisis, it is extremely difficult for African youth organizations to engage meaningfully in addressing this crisis. Understanding the deeper issues and challenges is therefore a very important exercise in finding strategic and effective solutions. This is the contribution of this scientific article.

Keywords : African youth, Ecological crisis, Africa, Eco job, Youth associations.



# ATTEINTES ENVIRONNEMENTALES ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



## Salomon BILONG

Maître de Conférences de Droit Public à l'Université de Dschang (Cameroun)  
Président du Groupe de Recherche en droit Camerounais-Législation et jurisprudence (GRED-CAM)

Courriel: bilongtonton@yahoo.fr



## Joël Achille BINGAN

Docteur Ph/D en Droit Public International, chercheur et consultant indépendant  
Diplômé de Université de Genève en droit international de l'eau douce & Institut de la Francophonie pour le Développement Durable

Courriel: joelachillebingan@gmail.com

## RÉSUMÉ :

Sur le continent africain, des comportements presque quotidiens portant atteinte à l'environnement mettent à mal les droits de l'homme de même que des violations régulières des droits de l'homme ont pour effet d'entamer l'environnement. A chaque fois que l'environnement subit une agression, les répercussions se font ressentir au niveau des droits fondamentaux. Ceci peut se comprendre à travers des liens entre l'effet de serre, la déforestation, les déchets toxiques et les droits de l'Homme en Afrique d'une part et à travers le problème de l'assainissement des déchets divers. L'Afrique est un continent essentiellement vulnérable sur le plan environnemental. D'abord par le fait des prédispositions naturelles, ensuite par le fait des hommes à travers les guerres, la démographie galopante, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles. Dans ce sens, l'analyse de la carte environnementale de l'Afrique présente une situation peu reluisante. En un mot, l'environnement en Afrique constitue une menace pour l'Homme.

Mais, le droit à l'environnement échoue aussi en Afrique parce que les droits procéduraux de l'environnement ne sont pas toujours une réalité. Le droit à l'environnement ne peut véritablement se réaliser que si un certain nombre de préalable est observé. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas en Afrique où les droits procéduraux de l'environnement ne sont pas toujours respectés. Il en est ainsi de l'accès au juge. Le droit à l'environnement connaît des retard dans sa réalisation en Afrique parce que l'accès au juge pour le revendiquer reste pénible autant sur le plan national que régional africain.

Mots-clés : environnement, droits humains, vulnérabilité écologique.

## ABSTRACT :

*On the african continent, almost daily behaviour that harms the environment undermines human rights, just as regular violations of human rights have the effect of damaging the environment. Each time the environment is attacked, the repercussions are felt at level of fundamental rights. This can be understood through the links between the greenhouse effect, deforestation, toxic waste and human rights in Africa on the one hand and though the problem of cleaning up various wastes. Africa is an essentially environmentally vulnerable continent. First by the fact of natural predispositionns, then by the fact of men through wars, galloping demography, the irrational exploitation of natural ressources. In this sense, the analysis of the environmental map of Africa presents a less than rosy situation. In a nutshell, the environment in Africa poses a threat to man.*

*But the right to the environment also fails Africa because the procedural rights of the environment are not always a reality. The right to the environment can only truly be realized if a certain number of prerequisites are observed. Unfortunately, this is not always the case in Africa where environment procedural right are not always respected. This is the case with accessto the judge. The right to the environment is experiencing delays in its realization in Africa because acces to the judge to claim ite mains painful both nationally in Africa.*

*Keywords : environment, human rights, ecological vulnerability.*



# THE INABILITY OF THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT TO ENFORCE ITS ARREST WARRANT: THE CASE OF FORMER SUDANESE PRESIDENT, OMAR HASSEN AHMAD AL-BASHIR



**Colin ANANG NJUATE**

Ph.D in Public Law

Member of the Center for Studies and Research in International and Community Law (CE-DIC)-University of Yaounde II-Cameroon

Courriel: colinnjuate@gmail.com

## RÉSUMÉ :

La CPI a été créée par le Statut de Rome de 1998 et a commencé ses opérations depuis 2002 avec pour mandat de punir les crimes les plus graves qui concernent la communauté internationale. Cela passe par la conduite d'enquêtes et la poursuite d'individus accusés d'avoir commis des crimes tels que le génocide, les crimes de guerre, les crimes d'agression et les crimes contre l'humanité. Cependant, son incapacité totale à faire exécuter ses mandats d'arrêt contre le président soudanais ; Omar Al Bashir a remis en question les raisons de son incapacité. Après une recherche approfondie, il est indiqué que les raisons qui expliquent cette incapacité sont de deux ordres : celles liées et celles non liées à la CPI. En effet, le renforcement de l'efficacité des mandats de la CPI mérite une attention particulière sur les controverses relatives à l'immunité des chefs d'Etat, à l'esprit opérationnel de la CPI, à sa coopération avec le conseil de sécurité des nations unies et ses Etats membres, à sa coopération avec les Etats membres et les Etats non membres, et surtout limiter l'impunité en renforçant la collaboration Etats-CPI.

Mots-clés : la CPI, les mandats d'arrêt, l'incapacité, la souveraineté, l'immunité.

## ABSTRACT :

*The ICC was created by the Rome Statute of 1998 and began operations since 2002 with the mandate to punish the most serious crimes of international concern. This is through the carrying out of investigations and the prosecution of individuals accused of committing crimes, like; genocide, war crimes, the crime of aggression and other crimes against humanity. However, its total inability to enforce its arrest warrant against the Sudanese President; Omar Al-Bashir put to question the reasons for its inability. After a thorough research, it is indicated that the reasons that account for this inability are twofold: those linked and those not linked to the Court. In effect, the enhancement of the effectiveness of the ICC warrants taking special attention to, especially, on controversies relating to Head of States' Immunity, the operational spirit of the ICC, its cooperation with the United Nation's Security Council and its Member States, its cooperation with member States and non-member States, and above all limiting impunity through enhancing States-ICC's collaboration.*

*Key words: The ICC, Arrest warrants, inability, sovereignty, immunity.*

